

partie a été payée en Juillet dernier aux écoles alors existantes, moitié à celle qui existaient au 25 janvier courant. Ces diverses sommes ont été distribuées en conformité de la 18ième clause de la loi.

Je ne puis terminer ce rapport abrégé de nos travaux de l'année courante sans reconnaître ici la façon extrêmement courtoise avec laquelle le sousigné, lors de son voyage en Canada, a été reçu par l'Hon. M. Chauveau, Ministre de l'Instruction publique pour la Province de Québec, ainsi que par le R^{vd} Dr Ryerson, Surintendant de l'Éducation pour la Province d'Ontario. Les plus amples renseignements ont été mis à sa disposition sur ce qui touche les livres, la discipline et le système des écoles élémentaires des deux Provinces, et l'Honorable M. Chauveau a bien voulu joindre à un envoi gratuit de livres, rapports, formules, etc., de son département, le don pour l'année courante de douze exemplaires du Journal de l'Instruction Publique, anglais et français.

Ce don généreux est un encouragement précieux pour les maîtres et maîtresses d'école, ainsi tous me l'ont exprimé à diverses reprises, et c'est mon devoir d'en consigner ici le témoignage public.

Il va de soi que l'ouverture des nouvelles écoles nous a mis dans un embarras extrême; nous n'avons su où prendre des instituteurs; pourquoi ne pas espérer que la Province de Québec nous viendra en aide? Cependant, afin de ne pas tromper personne, nous devons dire que la carrière de l'enseignement, ingrate partout, n'est pas différente ici de ce qu'elle est ailleurs. C'est autant un apostolat et une œuvre de patience et de dévouement dans la Province de Manitoba que dans la Province de Québec.

J'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

JOSEPH ROYAL,

Surintendant des Ecoles Catholiques.

St. François-Xavier, 27 décembre 1871. }
Province de Manitoba, }
Canada. }